



TEXTE ADOPTE n° **681**
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

15 février 2007

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale
entre le Gouvernement de la République française
et le **Gouvernement du Japon.***

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : **3678** et **3692**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon, signé à Paris le 25 février 2005, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 février 2007.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3678.